

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour les Antilles de Jonzac un partenariat 2024-2025 avec :

1. L'ASSAJ
2. L'ASSOCIATION CLUB AQUATIQUE DE LA HAUTE-SAINTONGE SECTION NATATION
3. L'ASSOCIATION CLUB SUBAQUATIQUE DE LA HAUTE-SAINTONGE SECTION PLONGÉE
4. L'ASSOCIATION CLUB HANDISPORT-NATATION
5. L'ASSOCIATION TRIATHLON HAUTE-SAINTONGE
6. L'ASSOCIATION RENOVATION
7. L'IME HAUTE-SAINTONGE
8. L'IME DEJONZAC

Fait à Jonzac,

Le 16 OCT. 2024

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex